

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°96-2024</p>	<p><u>CONTRATS DE CESSION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec la SARL SCOP PYPO PRODUCTION dans le cadre de la cérémonie de clôture des jeux olympiques organisé à Clisson le 18/09/2024
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de cession, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la SARL "SCOPPYPO PRODUCTION" dont le siège est situé à Nantes dans le cadre de la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques organisée à Clisson le 18 septembre 2024 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANTS TTC
Droit d'exploitation du spectacle MIX'N RIDE	500 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 8 juillet 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture le **19 JUL. 2024**

Et affichée le **19 JUL. 2024**

